

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

- 20 Novembre 2015
- 11 Décembre 2015

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr

Séance du 20 Novembre 2015 à 20h30 :

29/05/2015 en attente d'informations de la Trésorerie).

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EPCI
- BOIS ET FORÊT
- EAU
- TRAVAUX EN COURS
- ÉCOLES
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS RÉGIONALES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers sauf excusés :

- Mr BRAND Aimé donne pouvoir à M. BICHET Cyril
- M. GILLARD Patrick donne pouvoir à M. FAYS José
- Mme RIBON Jessica.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 08 Octobre 2015 est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Paris qui ont eu lieu le vendredi 13 novembre 2015.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 20/11/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 92.453,08 €.

2- Décision modificative n° 1/15 :

Rectification de l'affectation du résultat (complément de la DCM du

Afin de prendre en compte des observations de la Trésorerie concernant l'affectation du résultat de la commune, une décision modificative doit être prise.

L'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 1068 :	+10 €
Compte 021 :	- 10 €
Compte 023 :	- 10 €
Compte 002 :	- 10 €

3- Décision modificative n° 2/15 :

Une décision modificative doit être également prise pour équilibrer les prévisions budgétaires des opérations d'ordre des travaux en régie.

L'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 2313 chapitre 040 :	- 1619 €
Compte 2313 chapitre 23 :	+ 1619 €

4- Décision modificative budget eau et assainissement : n°1/15 :

Les opérations d'ordre relatives aux amortissements doivent être équilibrées. Il convient donc de prendre une délibération modificative en alimentant les comptes suivants :

Compte 281531 chapitre 040 :	- 0,75 €
Compte 13111:	+ 0,75 €

5- Dissolution du CCAS :

L'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit la possibilité de dissoudre les CCAS des communes de moins 1.500 habitants.

En raison de l'absence d'activité du CCAS de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- la suppression du CCAS de la commune

au 1er janvier 2016,

- le transfert des comptes restant ouverts du CCAS au budget principal de la commune.

6- Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du prochain conseil.

Il invite les conseillers à réfléchir aux travaux à effectuer, aux projets à mener, en sachant que les subventions du Conseil Départemental vont fortement baisser et amputer d'autant la possibilité communale d'investir. Cependant, rien n'empêche le Conseil de se projeter dans l'utopie salubre de jours meilleurs.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

M. le Maire informe le Conseil que quelques avis de différentes administrations ont été reçus, dont deux négatifs.

La DDT et la chambre d'agriculture portant essentiellement sur la zone jardin, ces deux administrations refusant d'octroyer aux habitants de la Commune la jouissance de leurs terrains en bordure d'agglomération pour y construire le moindre abri de jardin...voulant imposer la culture agricole jusqu'aux murs de la cité !!

Sans vouloir mettre en concurrence les différentes composantes de la population, l'Assemblée trouve ce veto assez déplacé quand on compare la surface agricole communale (690 ha, 52 % du territoire) à la requête des habitants (env 14 ha, 1,1 % du territoire) qui ne représente qu'un accroissement de 10 ha soit 0,8 % du territoire bien en dessous de la surface des chemins qui servent à l'activité agricole (12 ha, 1% du territoire).

Après consultation du cabinet CDHU sur le sujet, une réunion sera programmée à la fin des 3 mois d'examen par les administrations pour évoquer ces refus et trouver les solutions satisfaisantes.

M. Luneau, chargé d'étude du cabinet, nous interroge sur la procédure à suivre du fait de la prise de compétence PLU par la communauté de communes de Colombey-Belles.

Un courrier a donc été envoyé à M. Parmentier Philippe, Président de la Communauté de Communes pour avoir des informations sur ce sujet.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

1- Fiches de poste :

Les fiches de poste sont un outil de base dans la gestion du personnel. Elles décrivent les activités principales de l'agent, précisent le service auquel l'agent est rattaché, ses moyens mis à disposition...

Ces fiches qui sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2015 pour permettre l'établissement du dossier de l'entretien professionnel sont en cours d'élaboration.

2- Entretien professionnel :

L'entretien professionnel est lui aussi obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 et remplace la notation. Il est annuel et individuel. Il s'appuie sur la fiche de poste de l'agent.

Il est obligatoire pour les agents titulaires. Cependant, pour les agents en CDI non titulaires un entretien professionnel doit être réalisé au moins tous les trois ans.

À défaut de réalisation des entretiens annuels, la progression de carrière des agents ne pourra être réalisée.

3- Contrat adjoint technique de 2^{ème} classe :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 04/09/2009, il a été créé un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à contrat déterminé d'une durée initiale de 5h par semaine, modifiée par délibération du 11/03/2011 à 8h hebdomadaires.

Le Centre de Gestion 54 nous a informé que cet emploi arrive à échéance de son contrat initial, soit 6 années consécutives, et conformément aux dispositions modifiées de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le contrat ne peut être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée au 01/10/2015.

4- Contrat adjoint technique de 2^{ème} classe :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 28/06/1991, il a été créé un emploi d'agent occasionnel pour une durée indéterminée.

Ce type de contrat n'étant plus légal, le Centre de Gestion 54 nous a informé qu'il convient de régulariser cet emploi et de le transformer en contrat à durée indéterminée d'un agent en qualité de non titulaire de droit public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée non titulaire à compter du 01/12/2015, pour une durée de 1h hebdomadaire.

TRAVAUX EN COURS :

• Église :

- M. le Maire informe le conseil municipal que le devis de Bâti Ancien concernant le nettoyage des noues de l'Église a été signé et envoyé à l'Entreprise pour exécution.

L'intervention aura lieu prochainement.

- Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 50 €.

- En prévision de l'utilisation de l'Église en cas d'enterrement dans la Commune, les employés communaux ont

installé le chapiteau à l'entrée de l'Église et vont poser des panneaux de bois pour protéger la population pour prévenir d'éventuelles légères chutes de pierre.

- L'entreprise Aquaclean a changé les clapets anti-retour de la station d'épuration pour un montant de 798 € TTC.

- Les guirlandes de Noël seront installées le 28 novembre 2015.

Des cordons lumineux Led conformes à la réglementation de sécurité seront achetés pour remplacer les ampoules défectueuses.

- Un panneau d'interprétation est en cours d'élaboration par l'association LOANA est sera installé à l'entrée du Verger du Dédé au Paradis.

- M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion hebdomadaire aura lieu avec les employés communaux pour établir leur planning et faire un point sur les travaux effectués et à prévoir.

- Le Conseil Municipal décide d'effectuer une session rapiéçage avec les bénévoles de la Commune le samedi 28 novembre 2015 sur les chemins de Frébin et de Champougny.

Intervention des conseillers municipaux :

M. SIMONIN Stanislas informe le Conseil qu'une intervention pour l'élagage d'un arbre bas de la Grande rue menant au lieu dit la Scierie est nécessaire du fait de la proximité d'un fil électrique.

Une branche d'arbre est également tombée dans le ruisseau, le Maire rappelle la loi en ce domaine qui oblige les propriétaires des berges à nettoyer le ruisseau sur l'ensemble de leurs parcelles.

Ces interventions seront réalisées par les employés communaux sur le territoire spécifique de la Commune.

À ce sujet, le Maire reproche à M. SIMONIN le dépôt de gros cailloux sur le chemin traversier en haut de la voie de Champougny qui le rendent impraticable par des véhicules standards.

Le Maire rappelle que toutes les interventions sur les chemins communaux sont de sa seule responsabilité (sécurité) et que lorsqu'il y a réalisation, elle doit être promptement menée et conduire inmanquablement à l'amélioration de la circulation. Ceci entendu doit donc être appliqué à la lettre.

M. SIMONIN est invité à finir très vite le travail qu'il a commencé et rendre le chemin concerné à la circulation.

EAU :

1- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2015, les taxes de l'Agence de l'eau s'élèveront à (en fait en légère diminution) :

- 0,35 € par m3 pour la taxe pollution (2015 : 0,363)
- 0,233 par m3 pour la taxe modernisation des réseaux (2015 : 0,274)

2- Prix de l'eau :

Afin de poursuivre l'amélioration du réseau, particulièrement le captage, le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau.

Le prix de l'eau est ainsi porté dès le 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- eau potable consommée :
jusqu'à 1.000 m3 : 1,80 € le m3 (2014 et 2015 : 1,74€)
au delà de 1.000 m3 : 0,331 € le m3 (idem 2015)
- assainissement :
jusqu'à 1.000 m3 : 0,30 € le m3 (idem 2015)
au delà de 1.000 m3 : 0,040 € le m3 (idem 2015)

BOIS ET FORÊT :

1- Coupes 2016 :

L'Assemblée est informée que les coupes exploitées en 2016 sont les parcelles : 1, 10, 27, 33, et 36.

2- Menus produits forestiers :

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix des menus produits pour 2016.

Vote :

Pour modifier et augmenter le prix en 2016 :

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 1

Le prix des menus produits pour l'année 2016 reste ainsi à 5,50 € H.T. le stère.

ÉCOLES :

1- Projet de regroupement scolaire :

L'Assemblée est informée de la prochaine réunion relative au projet de regroupement scolaire avec les Communes voisines le lundi 23 Novembre 2015 à 20h30 à Vannes-le-Châtel.

Sur le sujet, M. LÉONARD Étienne prend la parole pour fustiger l'hésitation et les méandres incompréhensibles qui sont le commun de cette démarche de regroupement scolaire et surtout cette incapacité à vouloir évoquer franchement le domaine financier du projet.

M. LÉONARD conclue en invitant l'Assemblée à se prononcer immédiatement par un vote du Conseil Municipal pour le départ de l'école vers Rigny.

Le Maire reprend la parole pour évoquer la démarche démocratique fonctionnelle à mettre en place avant ce vote :

- évoquer le sujet au niveau de la Commune (parents d'élèves, instituteurs, habitants...),
- faire part à nos partenaires, notamment Gibeauveix, de notre intention,
- prendre contact avec la communauté de Commune du Val des Couleurs pour connaître précisément les conditions qui font la base de notre participation (charge financière,

fonctionnalités techniques, accueil...),
- enfin, exprimer nos motivations à nos collègues engagés dans la démarche de réflexion du regroupement scolaire, le vote ne pouvant être que l'expression de cette même réflexion.

L'Assemblée adopte cette démarche, le Maire invite les conseillers disponibles à se rendre à la réunion de Vannes-le-Châtel sur le sujet afin de peser sur la démarche.

M. LÉONARD Étienne confirme son envie d'exposer ses vues à cette réunion.

2- Achat banquette :

Mme PETIT a fait une demande d'achat d'une banquette pour installer un coin lecture dans la classe des CP-CE1, d'un montant de 166 € TTC.

Le Conseil accepte cette dépense et donne pouvoir au Maire pour régler tous les actes utiles à cet achat.

3- Conseil d'école primaire :

M. le Maire fait un point le conseil d'école primaire du 6/11/2015, notamment sur le fait que la question de responsabilité à la fin des cours. M. le Maire rappelle qu'une fois l'école terminée, seuls les parents sont responsables des enfants.

4- Conseil d'école maternelle :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école maternelle ayant eu lieu le 12 Octobre 2015.

EPCI :

1- Règlement des ordures ménagères :

Le Conseil est informé du règlement de collecte et de la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays et Colombey et du Sud Toulinois.

M. le Maire informe à ce sujet l'Assemblée de sa récente lettre envoyée

à M. le Président de l'EPCI demandant des informations concernant le ramassage des encombrants et la gestion salubre des conteneurs (nettoyage, stockage...).

2- Internet haut débit et téléphonie mobile :

M. BESRECHEL, chargé de communication de l'EPCI de Colombey-les-Belles a pris contact avec M. le Maire au sujet d'Internet haut débit et de la téléphonie mobile au sein de la Commune.

M. le Maire rappelle que la Commune d'Uruffe est en matière de réseau mobile quasiment inexistante, et que la réception Internet y est de très mauvaise qualité.

M. le Maire déplore qu'après autant d'années de demande d'amélioration de la part de la Mairie et des habitants, aucun changement ne soit réalisé.

La Communauté de Communes ayant recensé plusieurs communes en demande d'un service téléphonique et Internet décent va mettre en place une démarche auprès de l'État afin de permettre aux collectivités d'avoir accès à ces services.

On peut continuer à espérer !...

3- Schéma de mutualisation :

Le Conseil Municipal prend connaissance et entérine le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

4- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Le Conseil Communautaire a adopté l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal que pilotera l'EPCI de Colombey.

L'Assemblée a désigné des référents PLUi qui siégeront au comité de pilotage :

- M. LÉONARD Étienne (titulaire)
- M. FAYS José (suppléant)

5- Communes non assainies :

M. le Maire fait un point sur la dernière réunion concernant l'étude pour les communes non assainies ayant eu lieu le 13 octobre 2015.

Actuellement, onze communes ne sont pas assainies sur la communauté de communes de Colombey, dont Uruffe.

L'étude concernant la mise aux normes de notre assainissement commencera au printemps 2016. Le coût de ces démarches sera facturé à la Commune qui recevra 70 % d'aide de la part de l'Agence de l'Eau.

6- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe et Moselle (SDCI) :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) prévoit la mise en œuvre, dans chaque département, d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma proposé par M. MAHÉ, préfet de Meurthe et Moselle et accepte le projet n°9 concernant le maintien en l'état de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois, à l'exception de la Commune de Aroffe.

Le Conseil n'ayant que très peu d'influence dans la décision finale ne peut qu'entériner ce schéma.

7- Financement des compétences prises par l'EPCI :

Au vu d'informations nouvelles, et de la pratique exercée par les Communautés de Communes voisines, M. le Maire souhaite interroger M. le Président de l'EPCI au sujet du financement des compétences prises par l'EPCI, dont les charges fonctionnelles grèvent le budget communal sans que les élus puissent inférer sur ces dépenses...

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :1- Réunion Ozone :

Une réunion de présentation des nouvelles offres internet, téléphonie et services TV-VOS du fournisseur d'accès Internet Ozone aura lieu le Jeudi 10

Décembre 2015 à 18h30 à la Mairie, dans le cadre du plan Haut Débit mis en œuvre par le Conseil Départemental et le Délégué de service public Memonet.

2- Panneau d'entrée et sortie de village :

Le Conseil Municipal fait la demande à l'UDAM de changer les panneaux d'entrées et de sortie de village, ceux-ci étant abîmés et les lettres rendues illisibles.

Le Conseil décide également de rapprocher les panneaux du village afin de circonscrire au mieux l'agglomération.

3- Fonds départemental de péréquation :

Le Conseil est informé de l'attribution du fonds départemental de péréquation aux droits de mutations 2015 d'un montant de 9.089,18 €.

SUBVENTIONS :1- Subventions accordées par la Commune :

L'Assemblée décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE au titre de l'année 2015 : 1.200,00 €.

- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Colombey les Belles : 75 €

- Foyer rural des Canards d'Uruffe : 500 €

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour régler ces sommes sur le compte 6574 du budget communal.

2- Subvention demandée par la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général, le Conseil Régional, les services de l'Etat ainsi que Fondation Patrimoine pour l'octroi d'une subvention concernant la réalisation d'études techniques et l'intervention de professionnel pour une consolidation du clocher de l'Eglise.

Le montant des prestations s'élève à 9.407,00 € H.T. (soit 11.288,40 € T.T.C).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

ÉLECTIONS RÉGIONALES :

Les élections régionales auront lieu les dimanches 06 et 13 Décembre 2015.

Le Conseil élabore le planning de présence des élus.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Pot de remerciements pour la participation à la distribution des brioches de l'Amitié le 04/12/2015 à 17h30 à l'IME Georges Finance de Toul.
- Un rendez-vous avec Nooba aura lieu le lundi 23 novembre 2015 à 11h00 au sujet des projets du village.
- L'Assemblée est informée suite aux envois du Bulletin Municipal :
 - du mail de M. et Mme JACKSON George et Nicole
 - de la carte de remerciements de M. et Mme GENTAIRE Roger
 - du mail de M. et Mme GENTAIRE Pascal pour cette information municipale.
- Le Conseil prend connaissance :
 - de la lettre d'information de Mme DIDIER Evelyne, sénatrice de Meurthe et Moselle sur la COP 21.
 - De l'opération « un arbre pour le climat » lors de la COP 21. L'Assemblée décide de ne pas prendre part à cette opération, la Commune étant suffisamment verte de sa forêt.

- Du dossier concernant les différentes informations relatives aux attentats du 13 Novembre 2015.

- De l'appel à bénévoles concernant les « chantiers d'automne » organisés par les Conservatoires d'espaces naturels.

- De la remise de matériel et du diplôme du label districale à l'Entente Sud 54 le 28/10/2015 à 16h00 au stade des cristallerie d'Allamps.

- De la remise de récompenses à l'Entente Sud 54, récompensés dans le cadre du Challenge du Meilleur Club de Jeunes du district Roger PETCHE le 18/11/2015 à 19h00 à Chanteheux.

- Du bilan questionnaire de la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle.

- Du bulletin d'information de la FREDON Lorraine sur « comment entretenir les terrains sportifs engazonnés.

- Du bilan ERDF sur les engagements et actions sur le développement durable sur l'année 2014.

- De l'invitation de l'EODRA (Association des Elus de Lorraine et Champagne-Ardenne Opposés à l'enfouissement des Déchets Radioactifs et favorables à un développement durable) le 31/10/2015 à 14h00 à la salle des fêtes de Couvertpuis.

- Des championnats de France des Elus de course à pied et de vtt le 16 Avril 2016 à Villemanoche.

• L'Assemblée prend connaissance de la lettre de la SPA Lorraine demandant aux communes de parrainer un chien ou un chat pour une participation de 10 €. Le Conseil décide de ne pas adhérer à ce parrainage.

• M. YUNG Christian informe l'Assemblée que lors d'une balade aux alentours de la Vallée de Tirva, une détonation semblable à un fusil mitrailleur a été entendue dans le bois.

La gendarmerie va être informée.

• Faire part de naissance de Melle LÉONARD Julie, née le 18/10/2015.

Le Conseil félicite les parents, surtout la maman, et souhaite la bienvenue au bébé.

L'Assemblée se retrouve autour de la table pour une joyeuse libation en hommage à Julie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 42 mn.

Séance du 11 Décembre 2015 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EPCI
- EAU
- CR RÉUNION ÉCOLE
- INFORMATIONS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Étaient présents : Tous les conseillers
sauf :
- M. SIMONIN Stanislas

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 Novembre 2015 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 11/12/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 68.044,46 €.

2- Décision modificative n° 3/15 :

Une décision modificative doit être prise pour alimenter le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

L'Assemblée décide ce transfert des sommes afin d'alimenter les comptes suivants :

Compte 6042 chapitre 011 : - 3.000,00 €
Compte 6411 chapitre 012 : + 2.700,00 €
Compte 6453 chapitre 012 : + 300,00 €

3- Problème de consultation de la Trésorerie sur Helios :

Le Conseil est informé de la réponse de Mme WOLSKI, Trésorière de Colombey-Belles, concernant notre demande sur le problème de consultation du compte de la Commune.

Cette anomalie est rare et n'a pas encore été corrigée par les services de la DGFIP car ce n'est pas une priorité.

Il nous faut continuer à utiliser la procédure de consultation attribuée par Mme Wolski pour connaître la situation de nos comptes au plus juste.

4- Travaux en régie :

Les travaux réalisés par le personnel communal (appelés travaux en régie) s'élèvent cette année à 10.645,94 €.

La TVA sur ces travaux sera récupérée pour un montant de 1.774,20 €.

5- Indemnité de Conseil :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame WOLSKI Peggy, Receveur, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

L'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Elle s'élève pour l'année 2015 à 298,68 € net.

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

Contre : 0

6- Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire déjà évoqué sera finalisé lors d'un prochain conseil, qui pourra, on l'espère, évoquer avec certitude les financements ouverts aux communes.

Il invite les conseillers à réfléchir aux projets à mener.

M. FAYS Didier rappelle que dans le cadre des difficultés financières dans lesquelles se trouvent les Communes, les projets seront limités.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Subrogation Agent CAE :

Un des employés communaux étant en arrêt maladie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération devra être prise concernant le maintien de salaire et la subrogation. En cas d'arrêt maladie, les

indemnités journalières sont en principe versées à l'agent directement, mais en mettant en place la subrogation la totalité des indemnités seront versées par la Sécurité Sociale à la Commune.

M. le Maire est dans l'attente d'information de la Sécurité Sociale, du Pôle Emploi et du Centre de Gestion concernant la mise en œuvre de cet arrêt.

TRAVAUX EN COURS :

• Église :

- L'Assemblée est informée que le nettoyage des gargouilles par l'entreprise Bâti Ancien a été réalisé.

M. Bouctot a également effectué un nouveau sondage technique du pilier.

Un rapport nous sera prochainement transmis.

- À ce propos, M. le Maire informe le Conseil que conformément au dernier conseil municipal, une demande de subvention a été envoyée au Conseil Régional, Conseil Départemental, à la Sous-Préfecture au titre de la DETR, à M. POTIER Dominique, député et à Fondation Patrimoine.

• La dernière session de rapiéçage aura lieu le samedi 12 Décembre 2015.

L'Assemblée remercie tous les bénévoles. Un pot de remerciements sera organisé avec les bénévoles.

• Le Conseil prend connaissance du devis de l'entreprise STT concernant le nettoyage du trop-plein du captage d'un montant de 4.632,00 € TTC.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer ce devis et gérer tous les actes utiles à ce dossier.

• La réunion de présentation de la démarche de protection de la ressource en eau potable et de l'arrêté relatif au périmètre la protection aura lieu le jeudi 21 janvier 2016 à 9h30 à la Mairie.

• Les dames du Club Féminin ont fait la demande d'installer une main courante à l'entrée de la salle de l'Ancienne Épicerie.

Ces travaux d'accessibilité sont inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et seront réalisés dès que possible.

M. le Maire rappelle que la porte d'entrée de cette salle devra être changée afin de permettre l'accès aux personnes handicapées.

M. LÉONARD Étienne demande à ce qu'un devis soit effectué pour le changement des fenêtres (anciennes vitrines).

Le Maire rappelle que les propos cités auparavant avant concernant les restrictions sur les finances communales et fait également part au conseil municipal de quelques réflexions désobligeantes concernant le financement des travaux de cette année dans cette salle...

EAU ET ASSAINISSEMENT :

M. le Maire rappelle au Conseil que le prix de l'eau a été augmenté lors du dernier conseil, mais s'interroge sur l'augmentation possible du prix de l'assainissement avant que l'EPCI prenne la compétence d'ici à 2020, afin de lisser les futures augmentations sur plusieurs années.

Après un léger débat, les élus optent pour le statu quo financier dans ce domaine.

BOIS ET FORÊT :

Coupes 2016 :

L'Assemblée est informée que les coupes exploitées en 2015/2016 sont les parcelles : 1, 25, 26, et 36.

Les parcelles 10, 27 et 33 seront quant à elles attribuées l'année prochaine.

Le marquage aura lieu avant Noël pour que les menus produits soient distribués avant le 31 décembre 2016.

Les informations de délai livrées par l'ONF sur le marquage des coupes donnent à la commune la possibilité de mettre en place l'exploitation des menus produits sur l'année en cours, ce qui sera réalisé dès l'exploitation 2017.

ÉCOLES :

L'Assemblée est informée que lors de dernière réunion relative au projet de regroupement scolaire avec les Communes voisines le lundi 23 Novembre 2015 à 20h30 à Vannes-le-Châtel, a été élu président du syndicat M. KIEFFER Denis.

L'étude de faisabilité à engager pour le regroupement scolaire sera comprise entre 15.000 € et 25.000 € (à répartir entre les Communes).

Le Conseil continue à être sceptique sur la démarche engagée et demande au Maire de prendre contact avec la Communauté de Communes du Val des Couleurs pour renouveler les précisions du cadre de notre adhésion.

Le Maire reprend point par point les problèmes que soulève cette démarche :

- l'engagement d'Uruffe vers Vaucouleurs entraîne le désengagement vers le regroupement du secteur.

- la prise en compte du regroupement Uruffe/Gibeameix dont le fonctionnement ne dépend pas uniquement de la Commune d'Uruffe (engagement mutuel pris dans les années 85).

- le mécanisme de départ vers Vaucouleurs d'Uruffe quand Gibeameix irait vers le regroupement qui n'est pas sans évoquer quelques bizarreries notamment écologique (doublons de transports...).

- la démarche entreprise qui intègre Saulxures et Mont-l'Étroit s'affirme et la Commune serait peut-être mal venue de la quitter brutalement sans savoir quelles sont les possibilités offertes.

- le temps de la réflexion nous pénalise car il semble remâcher sans cesse le même projet sans avancer et surtout voit les familles de notre village extérioriser l'éducation de leurs enfants par manque de propositions modernes de notre école.

- Enfin, le coût qui pourra amener la Commune à refuser un projet qu'elle ne pourra financer et dont le Conseil demande l'évaluation depuis quelques années... au début du projet...

Toutes ces considérations sont à la fois philosophiques, pragmatiques et déontologiques et peuvent recueillir des assentiments bien différents sinon contraires ...

La décision doit donc trouver un temps serein pour être affirmée et assumée et les quelques aléas qui la perturbent, concernant surtout les familles soit par souci de confort des enfants immédiat ou par prévision de scolarisation future d'enfants en âge de préscolarisation, ne doivent pas influencer sur la sagesse nécessaire à une décision aussi importante qui impose d'être mûrement réfléchi.

EPCI :

1- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

M. LÉONARD Étienne informe le Conseil qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration par la commission intercommunale PLUi pour choisir le bureau d'étude, qui œuvrera à la mise en place de cet outil d'urbanisme.

2- Nooba :

M. le Maire informe l'Assemblée de la réunion ayant eu lieu avec Audrey et Guillaume de Nooba. De nombreux projets sont possibles et certains seront mis en place.

Actuellement une réflexion sur le projet « bois du peuple » est en cours. Les employés communaux vont effectuer une mesure de la parcelle concernée.

SUBVENTIONS :

1- Demandes de subventions :

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- APF (Association des paralysés de France).

2- Contrats territoires solidaires :

M. le Maire présente au conseil l'article de l'Est Républicain concernant les

contrats de territoires solidaires paru le 28/11/2015.

Les subventions jusqu'aujourd'hui allouées directement aux Communes ne le seront plus, seuls les projets de territoires seront subventionnés.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- L'Assemblée est informée :
 - de la date des vœux aux employés communaux qui aura lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 19h00
 - de la date des vœux à la population qui aura lieu le dimanche 10 janvier 2016 à 11h30.
 - Un rendez-vous aura lieu le lundi 14 décembre 2015 avec un expert de l'assurance concernant les dommages de la sacristie et de l'abri forestier.
 - La nacelle est louée le 31/01/2016 pour enlever les illuminations de Noël. M. LÉONARD Étienne ayant besoin d'une personne pour l'aider, M. BRAND Aimé se propose d'être présent.
 - M. BRAND Aimé s'interroge sur le fait que les panneaux cédez-le-passage n'ont pas été changés.

M. le Maire rappelle que ces panneaux étant très onéreux, ils ne seront pas changés.

Des expériences sur ce domaine ayant prouvées que plus l'automobiliste était encadré par une signalisation rutilante, plus il se sentait protégé et moins il la respectait, la signalisation à l'envers de sa fonction devenant accidentogène... et le Maire rappelle que seule sa responsabilité est engagées dans ce domaine.

- Des travaux de dérasement du chemin de Frébin auront lieu entre le 4 janvier et le 9 janvier 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Quelle eau buvez-vous ?

Synthèse du contrôle sanitaire

Année 2014



ÉDITÉ LE 02/02/2015

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles.

Les prestations de prélèvements et d'analyses sont confiées au laboratoire agréé EUROFINs.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, des restrictions des usages de l'eau peuvent être prononcées.

A SAVOIR

INDICE DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU



Bonne



Mauvaise

Une eau dite "entartrante" (TH>30°F) peut entraîner des dépôts de calcaire, notamment sur les appareils électro-ménagers

En cas d'installation d'un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

> Une eau dite "agressive" est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion et de dissolution des éléments métalliques présents dans le réseau (plomb, cuivre, nickel)

Dans ce cas, il est conseillé de laisser s'écouler l'eau quand elle a séjourné dans les canalisations avant de la consommer

Les collectivités sont engagées dans une démarche de suppression des branchements en plomb. Le remplacement des réseaux intérieurs en plomb est de la responsabilité des propriétaires

> Demandez l'avis de votre médecin ou de votre dentiste pour ajuster les apports en fluor pour les enfants de moins de 12 ans.

> Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments

> L'alimentation en eau via une ressource privée et/ ou l'utilisation d'eau de pluie sont soumises à des réglementations particulières.

Ces ressources doivent être physiquement séparées du réseau public pour éviter les pollutions liées au phénomène de retour d'eau

Renseignez vous auprès de votre mairie ou de l'agence régionale de santé

N'hésitez pas à consulter le maître d'ouvrage ou l'exploitant de votre réseau pour toute demande relative à la qualité de l'eau

Réseau : RESEAU D'URUFFE

Exploitant : MAIRIE D' URUFFE

Nombre de captages d'eau : 1

Protection des captages 0%

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau utilisé : L'eau subit : une désinfection (Chlore).

Nombre d'analyses 2014 : 8

BACTERIOLOGIE : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé 100% de résultats conformes aux limites de qualité.



Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICOCHIMIE :

Nitrates : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de 1,9 mg/L avec un résultat maximum à 2 mg/L.

Pesticides : éléments provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.

Ces paramètres n'ont pas été mesurés cette année.

Dureté : correspond à la teneur en calcium et magnésium. La valeur moyenne annuelle du TH a été de 23,65 F.

Aggressivité : L'agressivité de l'eau n'a pas été mesurée cette année.

Fluorures : Ce paramètre n'a pas été mesuré cette année.

AUTRES PARAMETRES :

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

Le Bilan 2014 de l'ARS concernant la qualité de l'eau du robinet en Lorraine est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.



Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.lorraine.sante.fr>
Les analyses sont également consultables sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS de Lorraine - Délégation Territoriale de Meurthe-et-Moselle - 3 Boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX
Standard ARS : 03.83.39.79.79 – Télécopie : 03.83.39.30.09 – Courriel : ars-lorraine-dt54-vsse@ars.sante.fr



Le coin-coin paradoxal de M. et Mme On dit

- On dit que le village n'est pas très propre mais quand le vent emporte les sacs de tri, personne ne les récupère ni ne ramasse les déchets le long des trottoirs...

On dit que les employés communaux n'ont qu'à le faire, ils ne font rien, ça les occupera...

- On dit que les rues sont sales, mais on ne peut pas empêcher les agriculteurs de travailler... on pourrait faire balayer les rues par une entreprise...

- On dit que les bulles à verre et à papier sont entourées de saletés, débris, cendres, papiers... il faudrait un garde champêtre...

- On dit que certains roulent trop vite dans le village... il faudrait que les gendarmes soient plus sévères mais pas me taxer quand j'ai pas ma ceinture, ça risque rien !...

- On dit qu'« ils veulent » augmenter les impôts... ah ça non alors... et pour quoi faire ?

- On dit qu'il y a des mégots partout, faudrait les ramasser ... ou que les fumeurs soient civilisés ... moi je ne fume pas !...

- On dit que certaines rues devraient être piétonnes, mais laisser passer le bus, les tracteurs, les gens pressés, les motos, les vélos et que les piétons fassent attention.

On dit on dit... il y a bien longtemps que l'homme s'est aperçu qu'il était plus facile de dire que de faire, de critiquer les autres que de balayer devant sa porte !...

Si ces propos vous semblent sévères, dites-vous qu'ils sont malheureusement vrais et quotidiens !!!



Le coin-coin sauvage

Voilà quelques magnifiques photos sauvages enregistrées par l'appareil de la Deuille dérobé par les voleurs.

Sauvages voleurs qui nous privent de ce plaisir sauvage...



*Crédit photo : ONFCS Meurthe et Moselle
Appareil placé dans la Deuille*

UN CITOYEN D'URUFFE DANS LA GRANDE GUERRE



- Samedi 27 Février : Commémoration du Soldat Chenot
- Samedi 5 Mars : Choucroute des pompiers à la Salle du Café d'Uruffe
- Mercredi 6 Avril : La chasse aux œufs
- Dimanche 1^{er} Mai : Fête du Muguet
- Dimanche 22 Mai : Brocante
- Samedi 18 Juin : Fête de la musique
- Samedi 2 Juillet : Journée American Western Country
- Jeudi 14 Juillet : Repas des pompiers
- Samedi 27 Août : Fête de l'été
- Dimanche 4 Septembre : Pétanque
- Samedi 17 Septembre : Meine Cœur du Futur
- Samedi 15 Octobre : Fête de la betterave
- Lundi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Samedi 3 Décembre : Saint Nicolas et Père Fouettard
- Samedi 10 Décembre : Marché de Noël en partenariat avec l'école.

Le Soldat CHENOT Hippolyte

Gardien principal de batterie

fut le dernier défenseur

du Fort de Douaumont

Avant sa prise par les troupes allemandes le 25
Février 1916.

La Commune d'Uruffe où il repose lui rendra un
hommage particulier dans le cadre du Centenaire
de la Grande Guerre au cimetière communal où
sera dévoilée une plaque commémorative :

Le Samedi 27 Février 2016

À 10h00

La manifestation présentera une exposition de
miniatures représentant le champ de bataille, des
images grandeur réelle de combattants et se
terminera, après des discours par une amicale
libation.

SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...